

---

# Conférence du désarmement

Français

---

## Compte rendu définitif de la mille quatre cent quatre-vingt-neuvième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le jeudi 28 février 2019, à 10 h 5

*Président* : M. Aidan Liddle .....(Royaume-Uni)



**Le Président** (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1489<sup>e</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement. Mesdames et Messieurs les Représentants, comme je l'ai dit hier, je souhaite consacrer la majeure partie de la séance plénière d'aujourd'hui à l'écoute de vos observations et de vos réactions au sujet du projet de décision qui figure dans le document de travail CD/WP.619 distribué par le secrétariat le 21 février 2019.

Avant d'engager ces échanges, toutefois, j'ai l'intention de donner la parole aux délégations qui avaient demandé la parole hier à la fin du débat de haut niveau. Je tiens à les remercier de la patience dont ils ont fait montre ; nous avons ainsi pu clore la séance à l'heure. Ensuite, les délégations qui souhaitent aborder d'autres questions auront également la possibilité de le faire avant que nous ne discutons du projet de décision.

Revenant à la liste des demandes d'intervention d'hier, je donne à présent la parole à l'Ambassadeur de la République bolivarienne du Venezuela.

**M. Valero** (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs, nous tenons à remercier les délégations qui ont fait des déclarations constructives au cours du débat de haut niveau. Comme chacun ici le sait, notre délégation a toujours participé aux travaux de cette instance dans un esprit de respect et de coopération.

Jamais n'avons-nous utilisé la Conférence du désarmement pour aborder des questions ne figurant pas à son ordre du jour ; aussi déplorons-nous le fait que la délégation des États-Unis y ait amené la question des affaires intérieures du Venezuela.

Hier, par leur attitude embarrassante, le Gouvernement de M. Trump et certains de ses États satellites ont bafoué les règles les plus élémentaires du protocole diplomatique en se donnant en spectacle de manière grotesque et puérile au moment où le Chancelier Arreaza et le Vice-Ministre Plasencia s'exprimaient respectivement devant le Conseil des droits de l'homme et ici, devant la Conférence du désarmement.

Dans ce contexte, nous n'avons d'autre choix que de faire valoir notre droit de réponse dans les termes suivants. Nous trouvons profondément regrettable que cette instance soit utilisée pour porter des jugements de valeur sur des questions de politique intérieure qui concernent les Vénézuéliens et le Gouvernement bolivarien.

C'est une première de voir des représentants du Gouvernement des États-Unis exprimer leur préoccupation face à la situation dans notre pays, alors qu'ils soutiennent ouvertement un coup d'État contre les institutions démocratiques de l'État vénézuélien, de son gouvernement et de son peuple.

Un gouvernement tel que celui des États-Unis, dirigé par un Président qui met en pratique le racisme et la xénophobie, et qui est ouvertement belligérant et interventionniste, n'a aucune autorité morale pour remettre en question la démocratie participative et active qui existe en République bolivarienne du Venezuela.

La République bolivarienne du Venezuela dénonce le coup d'État soutenu par le Gouvernement de M. Trump contre le Gouvernement vénézuélien, ainsi que ses préparatifs et menaces relatifs à une invasion militaire du pays.

On a tenté de nier au peuple vénézuélien sa volonté politique, qui s'est exprimée lors des élections constitutionnelles de mai 2018, au cours desquelles le Président Maduro Moros a été élu par des millions de Vénézuéliens à l'issue d'un scrutin libre, universel, direct et à bulletin secret.

Le Gouvernement de M. Trump et certains de ses États vassaux ont cru pouvoir imposer un pantin, un pantin qui s'est autoproclamé président dans une rue de Caracas, croyant passer outre la volonté démocratique et souveraine du peuple vénézuélien.

Or, la plupart des pays du monde ont condamné la tentative de régler les différends politiques au Venezuela par une action militaire génocidaire qui causerait des milliers de morts.

Le Gouvernement de M. Trump et ses satellites utilisent avec cynisme la question de l'aide humanitaire comme prétexte pour envahir le Venezuela. Ils n'y sont pas parvenus, et ils n'y parviendront pas. Ils ont donné à titre gracieux pour 20 millions de dollars de

médicaments et d'aliments contaminés qui ont déjà causé des morts en Colombie, tout en volant et en immobilisant plus de 35 milliards de dollars qui appartiennent au peuple vénézuélien. Rendez au Venezuela l'argent que vous lui avez volé, rendez les 35 milliards de dollars pour que nous puissions acheter des médicaments et de la nourriture pour notre peuple.

La situation actuelle n'est pas différente de celle du coup d'État subi par le Président Chávez Frías en 2002. Ces deux coups d'État ont échoué et échoueront parce que le peuple vénézuélien les a vaincus de manière absolue et décisive. Il est nécessaire, au lieu de promouvoir la guerre et l'interventionnisme, d'encourager le dialogue politique entre les acteurs concernés. Nous réaffirmons que le dialogue, la compréhension et la tolérance sont les fondements de la fraternité humaine.

Le Gouvernement bolivarien hisse le drapeau blanc et rejette les menaces de guerre, aussi invitons-nous les pays ici représentés à rejeter la guerre et la menace de guerre que l'Administration de M. Trump tente d'imposer à notre région, car une invasion du Venezuela, mes amis, aurait des conséquences non seulement régionales, mais mondiales.

Il y a un choix à faire aujourd'hui pour le Venezuela : la paix ou la guerre. Le Venezuela parie sur la paix ; le Gouvernement de M. Trump parie sur la guerre. Le Venezuela opte pour le dialogue ; le Gouvernement de M. Trump pour l'interventionnisme et la violence. La cupidité du Gouvernement des États-Unis est si aberrante et si cruelle que même les États qui sont sous l'influence de cette Administration ont rejeté sa menace d'intervention militaire, et je parle dudit Groupe de Lima.

Nous saluons la déclaration faite il y a deux jours par la Porte-parole de la Commission européenne en charge des affaires étrangères et de la politique de sécurité, M<sup>me</sup> Kocijancic, qui a déclaré lors d'une conférence de presse, je cite : « La position de l'Union européenne en ce moment est très claire ; je répète, la position de l'Union européenne dans ce contexte est très claire : il faut éviter l'intervention militaire » que le Gouvernement de M. Trump a l'intention de lancer (ces derniers mots sont de moi).

Nous prenons également note des déclarations de certains dignitaires de notre région qui refusent que leur territoire soit utilisé comme espace permettant une invasion étrangère dans notre pays.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les diplomates du monde entier réunis ici, je vous le dis : paix au Venezuela, paix en Amérique latine et dans les Caraïbes, paix dans monde. Merci.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de la République bolivarienne du Venezuela de sa déclaration. L'orateur suivant sur ma liste est l'Ambassadeur de la République islamique d'Iran.

**M. Hamaneh** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Hier après-midi, le Représentant des États-Unis s'est longuement exprimé, en réaction, il semblerait, à la déclaration que ma délégation a faite. Pour accuser l'Iran, il a rivalisé d'imagination pour trouver toutes les erreurs et tous les péchés dont l'être humain est capable.

Nous n'avons pas essayé de le faire taire, contrairement à ce qu'a fait sa délégation il y a quelques semaines, le tweetant gaiement dans la foulée. Nous n'avons pas contraint le Président à le bloquer en le rappelant au Règlement, alors que rien dans sa déclaration n'avait de rapport avec les points de l'ordre du jour de la Conférence. Nous n'avons pas quitté la salle de colère, nous n'avons pas gesticulé bêtement et bruyamment. Nous l'avons simplement écouté et nous l'avons laissé présenter ce que sa délégation avait à dire. Il me semble que c'est ce qui est attendu de nous tous, par courtoisie et professionnalisme. Après tout, nous sommes Iraniens.

Pour tout dire, ce sont deux éminents homologues qui m'ont fait part de l'absurdité de la déclaration des États-Unis, avant même que mes collègues ne m'en parlent. Un ambassadeur m'a dit que la scène avait été fascinante et un autre, qui se trouve être un ami proche du Représentant des États-Unis, l'a décrite comme une entorse à l'étiquette, même selon les normes américaines actuelles.

Je préfère ne pas répondre à ces affirmations, car elles sont réellement infondées et flagrantes d'absurdité. Je tiens toutefois à préciser que mon intention n'était pas d'offenser quiconque dans l'assemblée lorsque j'ai soulevé un certain nombre de faits non contestés, et je vous invite à me corriger si mes observations concernant, entre autres, le Plan d'action global commun, le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire ou encore la posture relative au nucléaire étaient incorrectes. N'est-il pas vrai, par exemple, que très récemment, à Munich, le Vice-Président Mike Pence a exhorté les Européens à emboîter le pas aux États-Unis en se retirant du Plan d'action global commun ?

En matière de terrorisme – et je regrette que nous soyons réduits à aborder des questions totalement hors sujet dans cette enceinte – chacun sait que les États-Unis sont passés maîtres dans l'art de créer, d'organiser et de financer le terrorisme. Ce ne sont pas là des propos en l'air, prononcés dans un esprit de revanche. Ce sont des faits. Le Président des États-Unis d'Amérique lui-même a reconnu plus d'une fois que l'État islamique en Iraq et au Levant (EIIL) était une création de son pays. L'ancienne Secrétaire d'État, M<sup>me</sup> Clinton, qui, selon le Président Trump, a cofondé l'EIIL, a confirmé il y a quelques années que son pays était à l'origine de la formation d'Al-Qaida et des talibans, prédécesseurs de l'État islamique. Voici ce qu'elle a dit précisément : « Rappelons-nous ici que les gens que nous combattons aujourd'hui, nous les avons financés il y a vingt ans, et que nous l'avons fait parce que nous étions prisonniers de notre lutte avec l'Union soviétique. Ils avaient envahi l'Afghanistan et nous ne voulions pas les voir contrôler l'Asie centrale ; nous sommes donc entrés en guerre, et c'est le Président Reagan, avec le soutien du Congrès, dirigé par les démocrates, qui a dit : “Vous savez, l'idée semble bonne. Allons recruter ces moudjahidin. Et tant mieux s'ils viennent d'Arabie saoudite ou d'ailleurs, qu'ils importent leur Islam wahhabite si cela nous permet de vaincre l'Union soviétique.” Et devinez quoi ? L'Union soviétique a battu en retraite, elle a perdu des milliards de dollars et cela a conduit à son effondrement. On peut donc dire avec certitude que le jeu en valait la chandelle par rapport à l'Union soviétique, mais soyons vigilants avec nos actions, car elles auront des conséquences. ».

Et ce n'est pas tout : MM. Bolton et Pompeo ont souvent été invités à s'exprimer en qualité d'invités d'honneur à des rassemblements organisés par un groupe terroriste notoire, l'Organisation des moudjahidin du peuple iranien, qui a longtemps figuré sur la liste des groupes terroristes des États-Unis.

Pour conclure, Monsieur le Président, et dans l'espoir que nous nous concentrons réellement sur les grandes questions qui relèvent du ressort de la Conférence, je tiens à dire qu'il ne faut pas réduire cette auguste enceinte à une antichambre où l'on prête serment d'allégeance à nos rois, à nos seigneurs ou à tout autre suzerain auquel nous croirions devoir prouver notre loyauté absolue. Je ne crois pas que la Conférence soit l'endroit pour s'attirer les bonnes grâces de ses patrons.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de la République islamique d'Iran pour sa déclaration. L'orateur suivant sur ma liste est la Représentante de la Roumanie.

**M<sup>me</sup> Beloancă** (Roumanie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de saisir cette occasion pour vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et pour vous assurer, une fois encore, du plein appui de la Roumanie à vos travaux qui vont dans l'intérêt de la Conférence.

Ma délégation exerce son droit de réponse en réaction à la mention par nos collègues russes, au cours de la discussion sur le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire qui a eu lieu hier en fin de séance plénière, du déploiement en Roumanie de systèmes de lancement américains Mk-41. Permettez-moi de rappeler une fois de plus la position officielle de la Roumanie sur cette question. Le parallèle entre l'installation de défense antimissile balistique en Roumanie et une force nucléaire de portée intermédiaire est largement infondée, car le système antimissile Deveselu n'est pas couvert par le Traité. La Roumanie a déclaré à plusieurs reprises que l'approche antimissile de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) était proportionnée aux menaces actuelles et respectait tous les engagements internationaux. En outre, concernant le système de défense antimissile balistique de l'OTAN, dont l'installation de Deveselu fait partie, la position de la Roumanie

reste inchangée, à savoir que nous sommes catégoriques sur le fait qu'il s'agit d'un système purement défensif. De plus, la Fédération de Russie a reçu toutes les garanties et explications nécessaires à cet égard, tant de la part de la Roumanie que de ses alliés de l'OTAN.

Nous continuerons à promouvoir le dialogue afin de dissiper tous les malentendus et interprétations erronées.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante de la Roumanie de sa déclaration et des mots aimables qu'elle a adressés à la présidence. L'orateur suivant sur la liste est l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique.

**M. Wood** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, j'ai demandé la parole afin de répondre à un certain nombre de déclarations qui ont été faites.

Permettez-moi de commencer par les remarques du Représentant du régime de M. Maduro. La journée d'hier a été un moment important. Un certain nombre de Représentants se sont levés et ont quitté non seulement cette enceinte, mais aussi le Conseil des droits de l'homme, pour protester contre les visites du Ministre et du Vice-Ministre des affaires étrangères du régime de M. Maduro. Ce fut une journée importante qui a envoyé un signal fort non seulement à ceux d'entre nous qui siégeaient dans ces deux instances, mais aussi, et surtout, au peuple vénézuélien. Comme je l'ai dit, ce fut une journée historique qui a symbolisé l'opposition à ce que le régime de M. Maduro fait subir à son propre peuple. Le Représentant a affirmé que les États-Unis d'Amérique faisaient la guerre au Venezuela, mais c'est M. Maduro qui fait la guerre à son propre peuple. Il a qualifié les envois de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) et le travail effectué par mon pays d'« exemple de cruauté », il me semble que c'est le terme qu'il a employé. La cruauté, c'est affamer son peuple, c'est refuser des médicaments à ceux qui en ont besoin ; c'est cela, la cruauté. Il a accusé les États-Unis de faire de l'ingérence, et il a dit que la situation au Venezuela était une affaire nationale. Cela va au-delà de l'affaire nationale : lorsque 3 millions de personnes fuient le Venezuela, cela devient une affaire régionale, devant laquelle les pays de la région ont exprimé leur consternation. Le Représentant a affirmé que M. Maduro avait été élu à l'issue d'élections libres, équitables et transparentes, or nous savons tous que ce scrutin était truqué et que ce n'était qu'un simulacre d'élections.

Je ne vais pas m'étendre, mais je tiens à souligner que ce que j'ai déjà dit ces deux derniers jours est tout à fait pertinent dans le cadre de la Conférence du désarmement, et qu'en ce qui concerne l'accession du Venezuela à la présidence de la Conférence, prévue en mai prochain, il serait hypocrite que le régime de M. Maduro occupe cette fonction. Nous continuerons d'exprimer notre opposition à l'accession du régime à la présidence, qui serait désastreuse pour la Conférence.

Voilà pour la question du Venezuela. Permettez-moi tout de même de faire une dernière remarque, pour rappeler à chacun ces bien tristes images, car les images ne mentent pas. Nous avons tous vu, sur celles qui ont fui du Venezuela, des Vénézuéliens innocents se faire attaquer alors qu'ils essayaient simplement de se procurer des fournitures humanitaires et de gagner leur liberté. Pourtant, au même moment, M. Maduro était en train de danser alors que des camions d'aide alimentaire étaient brûlés. Ces actes sont totalement inadmissibles. Ici, le problème est simple : il s'agit de choisir entre la démocratie et la dictature au Venezuela. Nous ne pouvons pas permettre à 30 usurpateurs de priver 30 millions de personnes de leur liberté.

Abordons à présent la question de l'Iran. Une fois de plus, pour la deuxième journée consécutive, un représentant du principal soutien étatique mondial au terrorisme s'adresse à une instance internationale en prétendant que son pays est vertueux. Je me limiterai à rappeler sa déclaration selon laquelle les accusations que j'ai formulées hier étaient infondées. Doit-on comprendre que la prise d'otages américains qui a duré quatre cent quarante-quatre jours, il y a quarante ans, est une invention ? C'est pourtant un fait. Le fait que l'Iran développe un programme d'armes nucléaires : cela non plus n'est pas une affirmation en l'air, c'est un fait. La fourniture de missiles balistiques aux rebelles Houthi et au Hezbollah : nous savons tous qu'il s'agit d'une réalité. Encore une fois, je ne souhaite pas perdre plus de temps à répondre à ces accusations grotesques, mais la prochaine fois

que nous entendrons ce genre d'accusations ridicules venant d'un représentant de l'Iran, il faudra vérifier leur source.

Mes dernières observations – mais certainement pas des moindres – visent à répondre aux très tristes remarques formulées hier par notre collègue russe, qui a lu un texte que l'on pourrait imaginer être une déclaration du Président Poutine, et qui exposait très clairement, non seulement à la Conférence, mais également à tous ceux dans le monde entier qui y prêtaient attention, où se trouve la source de la tension, la source du problème. La Russie a violé d'innombrables traités : le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, la Convention sur les armes chimiques, le Traité Ciel ouvert, le Document de Vienne. Je pourrais également noter qu'hier a marqué le cinquième anniversaire de l'occupation et de l'annexion illégales de la Crimée par la Russie, et n'oublions pas non plus les attaques de Salisbury. La Russie a trahi les engagements qui étaient les siens en vertu du Mémoire de Budapest ; elle s'est livrée à des agissements malveillants dans diverses parties du globe ; elle a mis au point des armes antisatellite basées au sol ; elle a lancé des cyberattaques, et elle a entrepris des efforts pour redessiner par la force les frontières de l'Europe.

À présent, après tout cela, entendre ici, à la Conférence du désarmement, cette déclaration émaillée de remarques venant, selon moi, du Président Poutine, a été un véritable choc pour un certain nombre de pays dans la salle. Mais là encore, cela illustre précisément ce que mon Administration dit depuis un certain temps au sujet de ce pays. Ce que la Russie doit faire, c'est commencer à se comporter de manière responsable. Elle doit cesser de se livrer à tous ces agissements, à tous ces actes malveillants. Elle veut être un partenaire, et elle prétend l'être, mais ce n'est pas ainsi que se comporte un partenaire. Menacer ouvertement mon pays, utiliser des armes contre nous ; c'est un triste jour que celui où de telles affaires sont amenées devant cette instance. Mon espoir et mon message à nos collègues russes est donc le suivant : cessez ces comportements malveillants, cessez de menacer d'attaquer d'autres pays avec des armes sophistiquées et des armes nucléaires, et soyez réellement constructifs. Je suis convaincu que c'est dans notre intérêt à tous.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique de sa déclaration. L'orateur suivant sur la liste est le Représentant de la Pologne.

**M. Broilo** (Pologne) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me permettre d'exercer mon droit de réponse. Je voudrais revenir sur l'intervention d'hier de notre collègue russe.

C'était un exposé intéressant et très clair. Il a cité un texte faisant référence à des plans de déploiement de lanceurs de missiles en Pologne, et il a repris des théories bien connues sur le sujet. Permettez-moi d'insister sur le fait que nous avons transmis des informations à nos partenaires russes, et que nous leur avons expliqué à de nombreuses reprises que ce système serait purement défensif et que la Pologne n'était pas intéressée par l'acquisition de systèmes de missiles offensifs.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Pologne de sa déclaration. Avant de passer à nos travaux d'aujourd'hui, y a-t-il des délégations qui souhaitent prendre la parole, sur des questions générales ou sur des sujets liés au débat de haut niveau d'hier ? Je donne la parole à l'Ambassadeur de la République islamique d'Iran.

**M. Hamaneh** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je regrette de devoir encore réagir à l'évocation par notre collègue des États-Unis d'un événement qui s'est produit il y a quarante ans. Il faudrait peut-être se montrer compatissant, car c'est de là que vient leur animosité : du fait qu'il y a quarante ans, le peuple iranien a décidé de mettre un terme à une dictature brutale soutenue par leur pays. Nous pouvons comprendre ce qu'ils en pensent, mais il ne faut pas qu'ils s'attendent à ce que nous nous excusions pour ce que nous avons fait il y a quarante ans contre une dictature brutale. N'oubliez pas non plus que le peuple iranien a conservé dans sa mémoire institutionnelle le fait que trente ans seulement auparavant, en 1953, son élan, sa quête de liberté et de démocratie avaient été brisés par un coup d'État, orchestré lui aussi par les États-Unis.

Oui, ce qui s'est passé il y a quarante ans est bien factuel ; mais après, pendant plus d'un an, personne n'a été blessé, et il est intéressant d'observer que ce qui s'est passé ultérieurement. Peuvent-ils en dire autant, et prétendre n'avoir fait de mal à aucun Iranien au cours des quarante dernières années ? Rappelons-nous ce qu'ils ont fait pendant notre guerre contre Saddam Hussein : ils lui ont fourni toutes sortes de belles armes toutes neuves, notamment des armes chimiques. Ne déformons pas les faits. Les prétendues « accusations » que j'ai formulées n'étaient pas des accusations, je ne faisais que mentionner des faits. J'ai aussi rapporté les propos d'une certaine ancienne fonctionnaire des États-Unis d'Amérique sur la création du plus grand, du plus dangereux groupe terroriste que le monde ait jamais connu.

Je suis d'accord avec le Représentant des États-Unis, refuser des médicaments à ceux qui en ont besoin relève de la cruauté, et c'est la raison pour laquelle nous trouvons cruelle l'Administration américaine : dans les pays visés, ces mesures coercitives unilatérales ont privé de leur droit à la santé et de leur droit à la vie de nombreux enfants qui avaient besoin de médicaments et de dispositifs médicaux. Je suis également d'accord avec le Représentant des États-Unis pour dire que les photos ne mentent pas : j'invite même chacun à regarder ces photos, des photos très choquantes, du Yémen, où des gens sont tués et mutilés par les belles armes toutes neuves fournies par les États-Unis. Ce n'est pas de gaieté de cœur que nous faisons perdre du temps à la Conférence en mentionnant des faits qui peuvent ne pas y être pertinents, et encore une fois, il me semble que l'obligation de professionnalisme, de courtoisie et de respect s'applique à nous tous.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de la République islamique d'Iran de sa déclaration et je donne maintenant la parole au Représentant de la Fédération de Russie.

**M. Deyneko** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Vous savez qu'en règle générale, la délégation russe ne prend pas part aux discussions sur les sujets politiques, mais la situation aujourd'hui est différente.

Avec tout le respect que je dois à mes collègues, je tiens à souligner une fois de plus que mon discours d'hier se fondait sur l'allocution du Président de la Fédération de Russie, le plus haut fonctionnaire de l'État, devant l'Assemblée fédérale. Saisissez-vous la différence ?

Ensuite, aucun collègue n'a jamais, à quelque occasion que ce soit, fourni la moindre preuve, j'insiste, que le lanceur universel Mk-41 était utilisé à des fins de défense antimissile, ni qu'il était fondamentalement différent de celui utilisé pour lancer les missiles de croisière à moyenne portée Tomahawk.

En outre, en janvier, le Ministère russe des affaires étrangères et le Ministère de la défense ont tenu une séance d'information au sujet de ce missile qui violerait le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, au cours de laquelle ledit missile était exposé aux côtés de son prédécesseur et les explications techniques nécessaires ont été fournies.

Puisque nos collègues américains affirment de façon tellement catégorique que les lanceurs Mk-41 ne peuvent être employés qu'à des fins de défense antimissile exclusivement, et pas à une quelconque autre fin, notamment celles que j'ai mentionnées précédemment, qu'est-ce qui les a empêchés d'adopter des contre-mesures de transparence et de faire une démonstration dans la même veine que la nôtre, avec les explications techniques nécessaires pour dissiper les inquiétudes des différentes parties ? C'est pourtant la solution qui a été proposée à nos collègues américains, et qui aurait permis d'établir un vrai dialogue de fond, professionnel et concret.

Au bout du compte, il n'y a pas eu de dialogue. En outre, ni nos collègues américains ni nombre d'autres collègues de l'OTAN – je ne suis pas sûr pour ce qui est des Représentants de la Pologne et de la Roumanie – n'ont assisté à la séance d'information du Ministère de la défense, or ils ont pourtant affirmé que nous n'avions pas montré ce qu'il fallait, que nous n'en avions pas montré assez, et ainsi de suite.

Vous m'excuserez, chers collègues, mais si nous avons adopté des mesures volontaires unilatérales de transparence, ce n'est pas pour nous les laisser dicter par d'autres. S'il s'était agi de mesures de transparence bilatérales et réciproques, alors nous

aurions pu convenir de leurs modalités, qui auraient fait l'objet de négociations. Pourquoi cela ne s'est-il pas fait ? Nous y étions pourtant prêts, contrairement à nos collègues américains.

Ce n'est là qu'un exemple d'une longue liste de propositions faites par la Fédération de Russie à l'Administration de M. Trump ces dernières années et qui sont restées lettre morte, mais peut-être que mon collègue M. Wood y répondra d'une manière ou d'une autre.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Fédération de Russie de sa déclaration et je donne à nouveau la parole à l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique.

**M. Wood** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de répondre brièvement aux remarques du Représentant de l'Iran : c'est un message très important qu'il vient de faire passer. Il a clairement indiqué que l'Iran n'avait pas l'intention de présenter des excuses pour la prise en otage, pendant quatre cent quarante-quatre jours, de 440 diplomates – en gros, toute une ambassade et ses diplomates –, un acte criminel qui constituait sans aucun doute une violation du droit international. Cette déclaration, à mon sens, en dit long sur le régime et son soi-disant attachement au droit international. Je tiens toutefois à préciser, une fois de plus, que mon gouvernement prend des mesures pour s'assurer que nous pouvons couper totalement le financement de ce régime de terreur que le régime iranien propage dans le monde entier.

En ce qui concerne les observations que vient de formuler mon collègue M. Deyneko, comme il le sait très bien, et comme d'autres dans cette salle le savent très bien, les États-Unis sont allés bien au-delà de ce qui aurait dû être nécessaire en matière de réunions pour essayer d'avancer et de résoudre cette question de la violation par la Russie du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. Nous savons tous combien de temps il a fallu à la Russie pour admettre qu'elle fabriquait bien ce missile de croisière à lanceur terrestre, alors qu'elle prétendait le contraire, arguant que la portée du missile n'était pas en violation du traité. Nous savons tous que c'était faux. Je crois cependant que ce qui a le plus trahi la position de la Russie concernant le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, c'est, comme nous le savons tous, que cet automne, à New York, elle a proposé à ce sujet à la Première Commission une résolution de dernière minute, que dis-je, de dernière seconde, tentant de rejeter la responsabilité du problème sur les États-Unis. La résolution a été rejetée pour vice de procédure, puis elle a été de nouveau présentée à l'Assemblée générale, et de nouveau rejetée.

Je dirai donc à mes collègues russes que leur discours relatif au Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire est obsolète et que personne ne l'écoute plus, et la communauté internationale tient à faire savoir à la Russie qu'elle doit se conformer au Traité. J'épargnerai à cette assemblée les détails de tous nos échanges – je pense que les autres pays savent ce que nous faisons –, je demanderai donc simplement à mes collègues russes d'arrêter d'essayer de rejeter la faute sur les États-Unis, nous savons tous qui en porte la responsabilité.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique de sa déclaration. Le dernier orateur sur ma liste pour cette composante de nos travaux ce matin est l'Ambassadeur d'Argentine. Monsieur, vous avez la parole.

**M. Foradori** (Argentine) (*parle en espagnol*) : Merci, Monsieur le Président. L'Argentine salue vivement tous les efforts déployés au cours de la présidence britannique et remercie le Royaume-Uni d'avoir préparé le projet de décision visant à créer des organes subsidiaires et désigner des coordonnateurs spéciaux.

Compte tenu des difficultés que présente le contexte actuel en matière de sécurité internationale, nous estimons que cette proposition renforce le dialogue et nous donne l'occasion de redynamiser les travaux de la Conférence du désarmement, cet élan étant devenu indispensable à l'heure de son quarantième anniversaire.

Il nous semble que la Conférence du désarmement est en train d'accepter l'idée de poursuivre le dialogue et d'entreprendre sa propre institutionnalisation. Comme nous l'avons dit depuis la création du groupe de travail sur la voie à suivre, nous sommes en faveur d'une approche durable pour aborder les travaux de fond de la Conférence. Nous

sommes convaincus que nous devons œuvrer pour que, chaque année, nous nous trouvions en meilleure posture que l'année précédente. En ce sens, la proposition présentée par la présidence constitue selon nous une amélioration substantielle par rapport aux propositions précédentes. Nous tenions à souligner à cet égard les points suivants :

Premièrement, selon nous, le mandat proposé par chacun des organes subsidiaires reflète le degré de maturité et le niveau de consensus de chacun des quatre points centraux de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement.

Deuxièmement, nous saluons le fait que la proposition prévoit de tenir la première et la dernière séances de chaque organe subsidiaire dans un cadre formel. Cela nous semble nous mettre sur la bonne voie, en équilibrant le formel et l'informel.

Troisièmement, nous appuyons la proposition de nommer une « troïka » de coordonnateurs, qui représenterait les groupes régionaux, pour aborder les questions des méthodes de travail et de l'élargissement de la composition. La représentation régionale est hautement souhaitable et sera essentielle pour faciliter le consensus. Nous pensons également qu'il serait constructif de prendre en compte une représentation géographique équilibrée lorsque nous examinerons la question de l'élargissement de la composition. Nous saluons également le fait que ce projet de décision n'implique pas de négliger le débat sur la possibilité d'adopter un programme de travail, qui doit rester l'objectif premier de la Conférence. Cela nous semble important dans la perspective de la prochaine Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020.

Nous sommes convaincus que les discussions de fond en cours, telles que vous les présentez, renforceront la Conférence du désarmement et donneront un élan à ses travaux. En effet, pour parvenir à toute négociation sur un instrument juridiquement contraignant, il est nécessaire et essentiel d'en discuter sans contrainte de temps ni conditions irréalistes, en tenant compte de ce qui est le meilleur et le plus constructif pour les intérêts de sécurité de tous les États. Ce sont ces paramètres qui doivent nous guider dans le défrichage de la voie à suivre.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur d'Argentine de sa déclaration. Suivant son exemple, je voudrais maintenant passer à nos principaux travaux, mais je vois que l'Ambassadeur de la République islamique d'Iran demande de nouveau la parole.

**M. Hamaneh** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je vous remercie de votre patience, Monsieur le Président, et j'espère que ce sera la dernière fois que je prendrai la parole.

Je reprends la parole parce que sous nos yeux, les faits ont été déformés. J'avais tenu les propos suivants : ne vous attendez pas à ce que nous nous excusions pour ce que nous avons fait il y a quarante ans en chassant un dictateur soutenu par les États-Unis, et très aimé d'eux. Si vous voulez que nous énumérions quelques-unes des atrocités que vous avez commises contre le peuple iranien et que nous vous demandions de nous présenter vos excuses, permettez-moi de commencer par le coup d'État de 1953, et ensuite, le fait que vous avez soutenu l'agression de Saddam Hussein contre l'Iran et que vous lui avez fourni des armes chimiques, les sanctions inhumaines et totalement injustifiées que vous avez imposées à l'Iran, le fait que vous alimentez la violence et le chaos dans notre région ou encore votre soutien continu aux groupes terroristes dans le monde entier. Donc, encore une fois, je sais combien vous aimez les dictateurs, mais soyez assurés que, pour ce qui est des Iraniens tout du moins, ils ne vont pas s'excuser de ce qu'ils ont fait il y a quarante ans de cela, lorsqu'ils ont renversé un dictateur.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de la République islamique d'Iran de ses déclarations. Je vois que l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique demande de nouveau la parole. Je vous en prie, chers collègues, si je puis me permettre, nous avons beaucoup de questions de fond à aborder ce matin et je voudrais passer à autre chose. Je donne la parole à l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique.

**M. Wood** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je regrette de devoir prendre à nouveau la parole pour répondre au Représentant de l'Iran. L'acte dont je parle est une prise d'otages de diplomates américains, en violation du droit

international que le régime prétend respecter tous les jours. Je ne vais pas perdre plus de temps sur cette question, sauf pour dire que je n'abandonnerai pas et que je reviendrai avec une liste complète des actes terroristes que ce régime a commis dans le monde entier depuis qu'il a pris le contrôle de Téhéran il y a quarante ans.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique de sa déclaration.

Chers collègues, je voudrais maintenant passer à la teneur du projet de décision qui figure dans le document de travail CD/WP.619 distribué par le Secrétariat le 21 février. Si des délégations souhaitent faire des déclarations en séance formelle, elles en auront l'occasion. Après cela, je voudrais passer à un cadre informel pour permettre aux délégations qui préfèrent exprimer leur point de vue de manière informelle de le faire.

Une délégation souhaite-t-elle prendre la parole dans notre cadre formel, avant que nous ne passions en séance informelle ? Je donne la parole au Représentant de la Pologne.

**M. Broilo** (Pologne) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie pour le projet de décision que vous avez présenté le 21 février. Il nous semble être le fruit d'une évaluation rationnelle et approfondie de la situation dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement. Après la présentation du projet de programme de travail par la présidence ukrainienne, il nous semble que nous ne sommes pas encore prêts à entamer des négociations sur un autre sujet. Ce dont nous avons besoin, c'est d'une nouvelle étape préparatoire afin de définir le champ des possibles.

Votre projet de décision est un pas dans cette direction, ce qui est une bonne chose. En adoptant ce projet, nous aurions la possibilité, grâce aux organes subsidiaires, de poursuivre d'importants travaux de fond sur les grandes questions de l'ordre du jour. La désignation de coordonnateurs spéciaux nous permettrait également d'examiner la question de la composition de la Conférence du désarmement, conformément au paragraphe 2 du Règlement intérieur, et de tenir des consultations sur tous les aspects des méthodes de travail.

Nous sommes convaincus que ces activités ne seraient en aucune façon incompatibles avec nos travaux de fond : elles inspireraient et encourageraient la Conférence à poursuivre ses efforts pour revenir rapidement aux négociations.

Pour résumer, Monsieur le Président, nous saluons votre projet et nous sommes prêts à vous soutenir activement dans cette entreprise.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Pologne de sa déclaration. L'orateur suivant sur la liste est le Représentant du Bélarus.

**M. Nikolaichik** (Bélarus) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter du projet de décision que vous avez présenté. Selon nous, ce projet a le potentiel pour servir de socle à nos travaux et permettre des progrès au cours de la session de 2019.

En ce qui concerne la section relative à la création des quatre organes subsidiaires, nous aimerions formuler l'observation suivante.

La proposition, faite par un certain nombre de délégations, de procéder à un examen complet de tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement nucléaire nous semble logique. Cela permettrait une approche globale et interconnectée des points pertinents de l'ordre du jour. Nous pensons que cette option de rationalisation des travaux de la Conférence doit être examinée de plus près.

Nous comprenons l'aspiration à relancer les travaux de fond à la Conférence. À cet égard, nous nous félicitons de voir que des aspects concrets qui pourront être examinés par les organes subsidiaires ont été inclus dans leur mandat. Du point de vue juridique, de telles activités font justement partie du processus de négociation dont la reprise est tant discutée dans cette salle.

En outre, il nous semble qu'il serait souhaitable, pour la définition du mandat des organes subsidiaires figurant au paragraphe 1, d'utiliser une formulation standard en faisant directement référence aux dispositions pertinentes des accords internationaux ou d'autres

instruments internationaux. Je vais vous en donner lecture en anglais et je transmettrai ensuite le libellé au Président par l'intermédiaire du Secrétariat. Nous suggérons le libellé suivant :

*(L'orateur poursuit en anglais)*

En mettant l'accent notamment sur l'objet, le but, la portée, la forme, les définitions, les clauses de fond, notamment les principes, la vérification, la transparence, la préservation des activités légitimes et les mesures de confiance, ainsi que sur la détermination de l'ordre préliminaire et du calendrier d'élaboration d'un instrument ou d'un accord international juridiquement contraignant.

*(L'orateur reprend en russe)*

Sans préjudice des résultats des travaux des organes subsidiaires compétents produits en 2018 ni des propositions antérieures, nous estimons qu'une telle formulation éviterait d'éventuelles accusations de sélectivité en ce qui concerne les approches adoptées et, parallèlement, conférerait une certaine liberté d'action aux coordonnateurs des organes concernés.

Nous sommes prêts à poursuivre les travaux visant à convenir des mandats des organes subsidiaires dans un libellé qui soit acceptable par tous.

En ce qui concerne la proposition de désignation d'un coordonnateur spécial chargé des questions émergentes et des nouvelles technologies, comme nous l'avons déclaré lors du débat de haut niveau, nous estimons qu'il est temps de mettre fin à la pratique consistant à diviser l'ordre du jour en questions principales et questions secondaires.

Selon nous, l'évaluation continue de l'influence des nouveaux défis et des nouvelles menaces pesant sur la sécurité internationale à partir des résultats des travaux du groupe de travail sur la voie à suivre ainsi que de l'organe subsidiaire 5 pendant la présente session contribuera à surmonter cette dichotomie.

S'agissant de l'organisation, nous sommes prêts à faire preuve de flexibilité, en tenant compte de la règle relative à l'adoption de décisions par consensus.

En ce qui concerne le coordonnateur spécial chargé à la fois des méthodes de travail et de l'élargissement de la composition, nous estimons que le document devrait préciser plus clairement l'ordre d'interaction entre les coordonnateurs, y compris en ce qui concerne l'élaboration du document final, qui devrait au moins faire l'objet d'un consensus entre les coordonnateurs eux-mêmes.

Nous estimons également que le travail de ce coordonnateur spécial pourrait être consacré, entre autres, à l'étude et à l'analyse des bonnes pratiques – y compris règlement et méthodes de travail – d'autres structures de négociation du système des Nations Unies, notamment la Commission du droit international et la Sixième Commission de l'Assemblée générale.

Pour notre part, nous tenons à réitérer notre détermination à coopérer de façon constructive afin d'élaborer un projet de décision faisant consensus. Monsieur le Président, nous aussi sommes préoccupés par la politisation croissante des travaux de la Conférence et ses éventuelles conséquences négatives.

Nous appelons les États membres de la Conférence, quelles que soient leurs préférences politiques, à réaffirmer fermement leur engagement et leur appui aux principes fondamentaux énoncés dans la Charte des Nations Unies, ainsi qu'au mandat et au Règlement intérieur de la Conférence.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Bélarus de sa déclaration et de ses propositions. L'orateur suivant sur la liste est l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique.

**M. Wood** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président, pour ce dernier projet de programme de travail. Ce document me semble très solide et je crois savoir que ma délégation vous a transmis certaines de nos suggestions d'ajouts. En ce qui concerne les coordonnateurs spéciaux, je voudrais simplement faire

observer que, pour ma délégation et, je pense, pour un certain nombre d'autres délégations dans cette salle, il s'agit d'une avancée importante et je tiens à vous remercier, encore une fois, d'avoir inclus les coordonnateurs pour les questions de méthodes de travail et d'élargissement de la composition. Celles-ci sont essentielles pour que mon gouvernement apporte son appui au document. Je voudrais juste formuler une requête concernant le temps alloué aux échanges relatifs à ces questions : je crois comprendre que les coordonnateurs consulteront les délégations en privé, mais j'estime qu'il est également important de tenir des discussions dans cette enceinte. Il serait bon d'avoir au moins une discussion formelle afin que les pays puissent faire connaître leurs points de vue sur les questions de l'élargissement de la composition et du Règlement intérieur, mais aussi une séance informelle afin que les pays puissent s'exprimer plus franchement. Ma délégation attend donc avec intérêt de travailler avec vous, votre équipe et d'autres ici présents à l'élaboration d'un programme de travail susceptible de faire consensus.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique de sa déclaration et de ses propositions. L'orateur suivant sur la liste est l'Ambassadeur de l'Équateur.

**M. Izquierdo** (Équateur) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter de votre conduite éclairée de nos travaux lors des trois jours du débat de haut niveau de la Conférence du désarmement, au cours desquels nous avons pu entendre plusieurs hauts représentants évoquer la précarité de la situation internationale et l'urgence à faire progresser les travaux de fond de la Conférence.

À cet égard, je voudrais souligner les propos du Secrétaire général des Nations Unies, qui a mis en garde contre les dangers actuels dans sa déclaration en soulignant que, je cite : « les États recherchent la sécurité, non pas dans la valeur collective avérée de la diplomatie et du dialogue, mais dans la conception et l'accumulation de nouvelles armes ». Il a également indiqué que cette situation était « particulièrement dangereuse en ce qui concern[ait] les armes nucléaires ».

En de telles circonstances, il est primordial que nous intensifions nos efforts pour contrer cette tendance et que nous commencions nos travaux immédiatement. L'Équateur vous remercie donc du projet de décision que vous avez présenté la semaine dernière, qui reflète bon nombre des observations formulées par les délégations à la Conférence du désarmement.

À cet égard, bien que nous ayons indiqué précédemment que notre délégation aurait souhaité que nous soyons plus ambitieux et adoptions un mandat de négociation clair, nous estimons que votre proposition est pragmatique et équilibrée, et comporte certains éléments importants qui doivent être soulignés.

En ce qui concerne les organes subsidiaires, l'équilibre proposé pour la discussion des quatre thèmes principaux de cette Conférence nous semble positif, tout comme la tenue de séances formelles d'ouverture et de clôture pour chacun d'entre eux, permettant ainsi à la Conférence de disposer d'un compte rendu des discussions tenues, y compris des principales conclusions des délégations.

Nous estimons également qu'il est approprié que les principales questions à traiter dans les quatre organes subsidiaires aient été définies plus précisément, ce qui tient compte du souci d'un certain nombre de délégations de s'appuyer sur les réalisations de l'année passée. Nous n'avons aucune objection relative à la désignation d'un coordonnateur spécial chargé des questions émergentes et des nouvelles technologies. Nous approuvons également la nomination du coordonnateur spécial chargé des méthodes de travail et de l'élargissement de la composition, réaffirmant la nécessité pour ce coordonnateur d'effectuer une analyse complète et équilibrée de la situation.

Au vu des considérations que je viens d'évoquer, et compte tenu de l'urgence qu'il y a à débiter les travaux de la Conférence du désarmement, l'Équateur pourrait appuyer l'adoption de ce projet de décision. À cet effet, il ne resterait plus qu'à préciser les points en suspens, c'est-à-dire désigner les coordonnateurs des organes subsidiaires et les coordonnateurs spéciaux et fixer le calendrier des réunions, qui devra refléter l'équilibre établi dans le texte de la décision.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur d'Équateur de sa déclaration. Je donne maintenant la parole au Représentant de l'Indonésie.

**M. Bektikusuma** (Indonésie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que ma délégation prend la parole sous votre présidence, je tiens à vous féliciter de votre accession à la présidence de cette auguste instance et vous souhaiter plein succès dans l'exercice de vos fonctions. Soyez assurés de l'appui et de la coopération constructive de ma délégation. Je tiens également à vous remercier, ainsi que votre équipe, du projet de décision que vous avez présenté à la Conférence relativement à la création d'organes subsidiaires et à la désignation de coordonnateurs spéciaux pour la session de 2019, ainsi que de votre lettre explicative qui a été distribuée par le Secrétariat le 21 février 2019.

Permettez-moi de saisir cette occasion pour partager les vues de mon pays sur vos projets de décision, qui sont les suivantes. Premièrement, bien que ma délégation comprenne qu'il soit difficile, pour l'heure, de trouver un consensus sur le fait de débiter des négociations sur quelque question que ce soit, nous regrettons que la Conférence doive faire un pas en arrière en préparant un projet de décision au lieu d'un programme de travail doté d'un mandat de négociation. Comme je vous l'ai déjà dit à plusieurs reprises lors de consultations informelles avec vous, Monsieur le Président, selon notre délégation, votre proposition ressemble à un programme de travail, et nous souhaitons vraiment qu'elle soit transformée d'une manière ou d'une autre en un programme de travail doté d'un mandat de négociation.

Deuxièmement, en ce qui concerne le rétablissement des organes subsidiaires, ma délégation estime qu'il subsiste encore un certain déséquilibre en ce qui concerne les questions de fond qu'ils examineront. En outre, nous estimons que les questions qui seront examinées par chacun des organes subsidiaires sont présentées de manière trop détaillée, ce qui pourrait compliquer la tâche des futurs coordonnateurs lors des délibérations.

Troisièmement, ma délégation souligne l'importance des points inscrits à l'ordre du jour de la Conférence, adopté par consensus et figurant dans le document CD/2153 adopté à la 1475<sup>e</sup> séance plénière, le 21 janvier 2019. À cet égard, nous préférierions que les organes subsidiaires soient affectés à ces points de l'ordre du jour plutôt qu'aux questions fondamentales de la Conférence du désarmement, car il se trouve que les questions fondamentales de la Conférence du désarmement font partie de son ordre du jour.

Quatrièmement, la question des arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes, ou ce que nous appelons garanties de sécurité négatives, est l'une de nos priorités nationales et est également une priorité pour le Groupe des 21, que ma délégation appuie pleinement. Pour l'instant, ma délégation est préoccupée par le libellé relatif à l'organe subsidiaire 4, qui semble placer les questions dont celui-ci est saisi à un niveau inférieur à celui des autres questions, en raison de l'échec de l'adoption du rapport final de l'organe subsidiaire 4 en 2018. Ma délégation tient à souligner que le fait que nous ayons échoué l'an dernier à adopter un rapport pour cet organe subsidiaire ne diminue en rien la nature significative de la question qu'il aborde, ni celle de quelque tentative que ce soit de parvenir à une conclusion à ce sujet.

Cinquièmement, s'agissant de la désignation du coordonnateur spécial, ma délégation salue l'idée de discuter de la composition et de la méthode de travail de la Conférence du désarmement. Néanmoins, cela ne doit pas être une condition préalable à nos travaux de fond ni une tentative de nous en distraire. Nous sommes prêts à faire preuve de souplesse quant à ces arrangements logistiques et nous sommes également prêts à coopérer avec les États membres concernés pour rapprocher nos points de vue sur ce sujet.

Sixièmement, ma délégation souligne également l'importance de la rotation des futurs coordonnateurs des organes subsidiaires, bien que cela dépendra en réalité, Monsieur le Président, du nombre de volontaires dont vous disposerez. J'espère qu'ils seront nombreux. Il est essentiel de favoriser un sentiment d'appartenance à la Conférence du désarmement chez tous ses États membres ; nous pensons qu'un système de rotation apportera de nouvelles approches et de nouvelles initiatives et, nous l'espérons, ouvrira la voie aux négociations.

Enfin, même si nous comprenons que les dispositions finales concernant le nombre de réunions et le calendrier des organes subsidiaires doivent attendre la désignation du coordonnateur concerné, nous pensons que prévoir jusqu'à 10 réunions pour chaque organe subsidiaire risque de représenter une charge de travail écrasante, étant donné le calendrier chargé des activités du désarmement cette année. Nous devons également équilibrer les dispositions logistiques de tous les organes subsidiaires : il pourrait s'avérer problématique qu'un ou plusieurs organes subsidiaires tiennent plus ou moins de réunions que les autres.

Avant de conclure, je voudrais commenter la suggestion formulée hier par une délégation au sujet de la possibilité de discuter des questions de désarmement nucléaire de manière globale au sein d'un seul organe subsidiaire. Nous pensons que ce serait une bonne solution qui permettrait non seulement d'aborder les questions de manière globale et dans une mesure égale, mais qu'elle serait également une approche plus efficace, étant donné le grand nombre de réunions.

Permettez-moi de conclure, Monsieur le Président, en réaffirmant que nous nous tenons prêts à œuvrer avec vous, avec votre équipe et avec les autres délégations aux efforts visant à ramener la Conférence du désarmement à ses travaux de fond.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de l'Indonésie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadrice de Finlande.

**M<sup>me</sup> Hakala** (Finlande) (*parle en anglais*) : Permettez-moi de commencer, Monsieur le Président, par vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Vous avez pris un départ aussi prometteur que rapide en faisant avancer une décision sur les organes subsidiaires et les coordonnateurs, et nous saluons vos efforts. Nous apprécions tout particulièrement le fait que vous ayez proposé une décision globale unique qui peut nous faire avancer dans notre travail.

Lundi, le Secrétaire général nous a demandé d'intensifier nos efforts pour trouver un consensus sur la voie à suivre au sein de la Conférence du désarmement. Le projet de décision contenu dans le document CD/WP.619 que vous avez présenté est une base prometteuse pour un consensus. Il propose un coordonnateur spécial pour les questions émergentes et les nouvelles technologies. Selon nous, plutôt que de reproduire l'idée d'un organe subsidiaire pour les points 5 à 7 de l'ordre du jour de la Conférence, cette solution permettrait à la fois de préciser le sujet du débat et d'adopter une approche plus transversale. La discussion sur les méthodes de travail pourrait s'avérer très utile ; nous soulignons également l'importance de l'équilibre entre les groupes régionaux lors de la désignation des coordonnateurs.

Nous apprécions la manière dont vous avez écouté les préoccupations des délégations et tenté de les intégrer au projet de décision. Ce projet nous semble à la fois complet et équilibré et nous sommes prêts à l'accepter tel quel.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadrice de Finlande de sa déclaration et des paroles aimables qu'elle a adressées à la présidence. L'orateur suivant sur la liste est l'Ambassadeur du Chili.

**M. Eguiguren** (Chili) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous saluer et de vous remercier du travail que vous et votre équipe avez accompli jusqu'à présent au cours de votre présidence, et en particulier de la présentation de ce projet de décision dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Cela fait des années que nous répétons que la Conférence du désarmement est la seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement, et que nous soulignons la nécessité de la préserver en redoublant d'efforts pour la renforcer et lui donner un nouvel élan. Nous aurions préféré qu'un programme de travail soit adopté. Comme cela n'a pas été possible en raison d'un manque de volonté politique et de longues années de paralysie, nous avons vu en les organes subsidiaires et leurs interactions une façon pragmatique de tenter de maintenir un dialogue de fond au sein de la Conférence, certes sous une forme délibérative, mais en vue de la préparer à remplir son mandat de négociation.

Nous apprécions que ce projet soit le résultat d'un véritable effort visant à équilibrer les intérêts des États membres, et nous savons combien cela est complexe dans ces domaines. S'agissant du paragraphe 1 du projet de décision, nous appuyons la création des quatre organes subsidiaires proposés. Nous estimons que les questions qu'ils abordent, en plus d'être fondamentales, ont été suffisamment bien définies par les discussions des années précédentes, et ont donc atteint un certain niveau de maturité.

Je rappelle que, dans le cas des organes subsidiaires 1 et 3 qui sont proposés, le Chili participe au Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire ainsi qu'au Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace.

S'agissant du paragraphe 4, nous comprenons les raisons pour lesquelles il a été décidé qu'il s'agirait de réunions informelles. Sans préjudice de ce qui précède, nous tenons à préciser que nous aurions préféré que ces réunions soient formelles afin d'éviter de répéter l'expérience des années précédentes.

Nous sommes particulièrement intéressés par la proposition visant à nommer un coordonnateur spécial chargé de l'analyse de l'incidence des questions émergentes et des nouvelles technologies sur les travaux des organes subsidiaires. En effet, bien que ces questions ne fassent pas partie de l'ordre du jour traditionnel de la Conférence, nous ne pouvons plus aujourd'hui nous permettre de ne pas les analyser pour ce qu'elles sont, car elles peuvent avoir des conséquences, positives ou négatives, sur toutes les questions traitées par les organes subsidiaires.

Une des caractéristiques des questions émergentes et des nouvelles technologies est leur nature multidimensionnelle, ce qui signifie qu'elles peuvent être examinées sous différents angles et dans différentes enceintes. Il est donc nécessaire d'éviter les doublons afin de parvenir à une approche complète et précise des questions exposées dans le projet de décision.

En ce qui concerne la mise en place d'une équipe spéciale de coordination chargée de l'analyse des méthodes de travail et l'élargissement de la composition de la Conférence, le Chili, traditionnellement, plaide pour l'élargissement de la composition de cette instance conformément aux critères de non-discrimination et de répartition géographique équilibrée. En ce qui concerne l'analyse des méthodes de travail, nous sommes disposés à participer aux discussions, à condition qu'elles visent à atteindre l'objectif pour lequel la Conférence a été créée, c'est-à-dire négocier des instruments multilatéraux dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération.

Monsieur le Président, je tiens à vous remercier de nouveau d'avoir présenté ce projet de décision. Nous savons que nous jouons contre le temps et qu'il est urgent de commencer les travaux dès que possible. C'est dans cet esprit que nous appelons à faire preuve de souplesse et d'esprit de coopération afin d'adopter une décision par consensus.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je remercie l'Ambassadeur du Chili de sa déclaration. L'orateur suivant sur la liste est l'Ambassadeur du Brésil.

**M. De Aguiar Patriota** (Brésil) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord d'exprimer notre appui aux initiatives et aux propositions de travaux de fond que vous avez présentées à la présente session de la Conférence du désarmement. Nous avons dit que nous souhaitions faire preuve de souplesse pour explorer différentes approches potentielles. Ce que vous avez proposé nous semble être une alternative naturelle au programme de travail à part entière que nous avons très sérieusement tenté d'adopter sous la présidence de l'Ambassadeur d'Ukraine. Cela s'inscrit, selon nous, dans la suite de la décision de 2018 ; ce n'est donc pas qu'une simple redite. Cela pourrait nous faire avancer, puisque vous avez clairement indiqué que nous allons reprendre nos échanges sur la base des rapports adoptés l'an dernier, qui constitueront notre point de départ. Il me semble donc clair que ce que nous cherchons à faire ici, c'est aller au-delà de ce que nous avons accompli l'an passé.

Nous devons prendre en compte la nature des différents problèmes, et c'est ainsi, à mon sens, que vous avez jeté les bases de nos discussions et de nos travaux. Nous disposons donc d'une certaine flexibilité – même si ce n'est pas nécessairement la solution

idéale – dans le cadre de ce qui est prévu par Règlement intérieur. D'un autre côté, cependant, je pense que c'est une alternative réaliste, étant donné les conditions et le calendrier qui nous obligent à agir tôt dans le courant de l'année. Si nous ne sommes pas en mesure d'adopter quelque chose dans ce sens, je crois que nous risquons de perdre encore une année de travail, une année entière de travail.

Je voudrais formuler quelques observations, ce qui ne signifie pas que je ne suis pas en mesure d'appuyer cette proposition : ce ne sont que des observations générales. Je pense qu'il serait plus sûr de travailler en fonction des points de l'ordre du jour de la Conférence, qui ont été adoptés. Si nous essayons d'être plus précis que ce que les points indiquent, cela pourrait créer des obstacles et des difficultés plus importants que si nous travaillons simplement point par point. C'est ce que nous avons fait l'an dernier. Les documents que vous avez mentionnés au titre de chaque organe subsidiaire ont également été rédigés conformément au libellé des points de l'ordre du jour. Cela signifie que, l'an dernier, nous n'avons pas cherché à réécrire les points de l'ordre du jour de la Conférence.

L'idée est tentante de mettre toutes les questions de désarmement nucléaire dans un même panier pour en discuter, mais je ne crois pas que cela nous permettrait nécessairement de parvenir à un accord, car cela regrouperait des points qui, comme indiqué dans l'ordre du jour adopté, sont bien distincts. Peut-être devrions-nous donc simplement respecter l'ordre du jour actuel en l'état.

Bien sûr, il est peut-être nécessaire de retravailler la formulation qui apparaît après la cote des documents, car nous sommes très vigilants sur le choix des mots ici. Je note avec une inquiétude particulière le libellé concernant l'organe subsidiaire 3, par exemple, dont j'étais coordonnateur l'année dernière. Bien sûr, si cette formulation convient aux autres membres, alors très bien. Si ce n'est pas le cas, nous aurons probablement besoin de préciser quelques éléments concernant certains aspects des questions que vous avez en quelque sorte mises en évidence pour chacun de ces organes.

Je pense que 10 séances, c'est peut-être un peu trop. Vous avez indiqué « jusqu'à 10 », donc je suppose que nous pourrions en tenir moins, mais nous pourrions en discuter lorsque vous présenterez le calendrier. La question d'un cadre formel ou informel est une évolution importante par rapport à l'année dernière, où nous n'avons pas eu l'occasion de réunir les organes subsidiaires en séance formelle. Tenir les première et dernière séances dans un cadre formel serait à mon sens très utile, car cela nous permettrait d'exprimer nos positions de manière officielle et de préserver ainsi les lignes rouges fixées par les pays. Cela faciliterait l'entente et la nuance. Nous devrions également mieux expliciter le degré de consensus au sein de chaque organe subsidiaire, car c'est une question qui s'est révélée ardue l'an dernier lorsque les travaux ont été présentés en séance plénière : le fait que les rapports avaient fait ou non l'objet d'un consensus manquait de clarté. À mon sens, cela facilitera vraiment les choses.

Pour en venir à présent aux coordonnateurs chargés de l'élargissement de la composition et des méthodes de travail, tout d'abord, en ce qui concerne l'élargissement de la composition, je suis d'avis que la notion d'équilibre géographique doit être intégrée et explicitée. J'estime que cela doit être un principe directeur. Dans la mesure du possible, nous devons chercher à maintenir cet équilibre dans ces discussions ; c'est un point qu'il convient de garder à l'esprit, et nous devrions peut-être le préciser. Sur ces deux questions, si la chose est possible, il serait intéressant de faire référence aux discussions antérieures. Nous pourrions peut-être mettre à notre disposition une liste des procès-verbaux des réunions au cours desquelles ces questions ont été abordées l'année dernière à la Conférence, afin de nous rafraîchir la mémoire notamment quant au type de considérations qui ont été faites à l'époque et à leurs auteurs. Cela pourrait constituer un corpus de référence utile pour nos délibérations.

Vous pouvez compter sur l'appui de ma délégation dans ce domaine. Comme nous n'avons pas beaucoup de temps, nous ne rentrerons pas dans les détails de ces points, ce n'était là que des observations générales.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur du Brésil de sa déclaration. Je donne maintenant la parole au Représentant de l'Afrique du Sud.

**M. Mahomed** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens à vous remercier de vos efforts visant à faire avancer les travaux de la Conférence du désarmement de manière à faciliter l'adoption d'un programme de travail.

Nous sommes encore en train d'examiner le projet de décision et nous ferons part de nos commentaires concernant les organes subsidiaires ultérieurement, mais nous souhaitons formuler quelques observations sur la question des coordonnateurs. Nous avons pris note des observations formulées par les États membres concernant la désignation des coordonnateurs. Selon nous, le mandat et le champ d'action des coordonnateurs devraient être définis de façon plus claire, car nous ne voulons pas nous retrouver une fois de plus dans une situation où nous participons à des discussions qui n'ont aucun rapport avec les travaux de la Conférence. Cela n'aidera pas à faire avancer les questions liées au mandat de la Conférence du désarmement.

En ce qui concerne le projet de décision figurant dans le document CD/WP.619, nous notons la formulation de la section qui traite des coordonnateurs spéciaux, notamment le paragraphe 9, qui traite des méthodes de travail. Nous aimerions savoir s'il existe une compréhension partagée de ce que l'on entend par « méthodes de travail » de la Conférence du désarmement. Qu'est-ce que cela recouvre ? Nous savons qu'au fil du temps, certaines méthodes de travail ont vu le jour et se sont institutionnalisées. Ce que nous devons faire, c'est nous mettre d'accord sur ce qui va être discuté et ce qui ne va pas l'être.

Le paragraphe 11 dispose que les coordonnateurs « shall submit their reports summarizing the results of their consultations, and any commonalities or recommendations that may be reached by consensus, to the Conference no later than the final week of the second part of the 2019 session » (présenteront à la Conférence leurs rapports résumant les résultats de leurs consultations, ainsi que les points communs ou les recommandations qui auront pu faire l'objet d'un consensus, au plus tard la dernière semaine de la deuxième partie de la session de 2019). Nous souhaiterions obtenir des éclaircissements sur les mots « shall » (présenteront) et « may » (auront pu). Que se passera-t-il si les coordonnateurs ne parviennent pas à un consensus ? « Shall » sous-entend que la présentation de rapports constitue une obligation. Quels rapports présenteront-ils en l'absence de consensus ? Présenteront-ils un rapport à titre personnel ? Et quel sera le statut de ces rapports ?

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de l'Afrique du Sud de sa déclaration. Je donne maintenant la parole au Représentant du Mexique.

**M. Martínez Ruiz** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais commencer par féliciter chaleureusement l'Afrique du Sud et le Zimbabwe d'avoir récemment ratifié respectivement le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Ces deux ratifications constituent des étapes importantes et très positives vers le désarmement nucléaire, et nous espérons qu'elles conduiront à l'entrée en vigueur prochaine de ces deux instruments.

Ma délégation salue la présentation du projet de décision ainsi que les efforts que vous déployez, Monsieur le Président, en vue de faciliter l'ouverture de négociations de fond à la Conférence du désarmement dans les meilleurs délais.

Vous pouvez compter sur le Mexique pour redoubler d'efforts afin d'atteindre cet objectif, mais toujours dans les limites que nous fixe le mandat de Conférence.

Pour ce qui est de la pertinence de créer des organes subsidiaires dans le but d'approfondir les discussions, mais en faisant abstraction de la principale obligation de cette instance – entamer la négociation d'instruments juridiques –, la position du Mexique est bien connue et nous l'avons exprimée clairement à la dernière séance plénière.

Bien sûr, ma délégation est consciente qu'adopter un programme de travail a ses complexités et que nous nous sommes mis nous-mêmes face à un dilemme en raison du degré de complexité et d'équilibre requis, mais nous avons toujours l'impression que ce manque d'équilibre ne signifie pas qu'il n'y a pas consensus pour entamer à ce stade des négociations sur un quelconque sujet, comme le prévoit la lettre que vous avez fait circuler.

C'est pourquoi je pense que nous ne devons pas baisser les bras, aussi complexe que puisse paraître la situation. Nous espérons que votre proposition de texte nous aiderait à

progresser vers une solution consensuelle, mais, après l'avoir lue, nous constatons qu'il reste encore du chemin à parcourir.

Le Mexique est prêt à continuer à œuvrer pour que, sous votre présidence, nous parvenions à jeter les bases des discussions de la Conférence du désarmement pour 2019. À cette fin, et avec les réserves que j'ai exprimées sur instruction de ma capitale, je voudrais formuler quelques observations préliminaires, dans l'espoir qu'à l'issue des consultations et des négociations, nous puissions nous mettre d'accord sur une décision plus précise quant à son approche et ses objectifs, et dans laquelle les points de l'ordre du jour de la Conférence seront traités de manière équitable et considérés comme étant aussi pertinents les uns que les autres.

Je voudrais à présent formuler les observations suivantes.

Premièrement, un lien plus direct doit être établi entre les domaines de compétence des organes subsidiaires et les points de l'ordre du jour. L'approche partielle et les intitulés minimalistes ne reflètent pas le contexte général dans lequel ces points ont été examinés dans le cadre de la Conférence du désarmement et donnent l'impression que certains points sont plus importants que d'autres.

Cela ne signifie pas que le Mexique ignore que certaines questions sont plus avancées que d'autres, mais ces différences peuvent se retrouver dans le produit final des discussions plutôt qu'être reflétées par la délimitation de la portée des débats des organes subsidiaires. De la même manière, nous voyons dans le texte que certains sujets sont traités avec précision et d'autres de manière trop générale ; par exemple, ma délégation ne comprend pas bien le périmètre concret du point « Principes du désarmement nucléaire », ni pourquoi la portée du point « Réduction des risques dans le contexte du désarmement nucléaire » est limitée, ni pourquoi certains des points confiés à l'organe subsidiaire 3 doivent être explicités et contextualisés. Les points attribués à l'organe subsidiaire 4 ne sont pas clairs non plus.

Troisièmement, nous estimons que les objectifs des différents organes subsidiaires doivent être similaires. À cet égard, nous pensons que l'accent particulier mis sur les mesures et instruments juridiques supplémentaires dont est chargé l'organe subsidiaire 4 pourrait également s'appliquer, *mutatis mutandis*, aux organes subsidiaires 1 et 3.

Quatrièmement, un aspect central du projet de décision est le paragraphe 2 du dispositif. Nous sommes conscients que l'ordre des trois principaux objectifs des organes subsidiaires prévus par la décision CD/2199 a été modifié, mais nous considérons que cela ne prend pas en compte l'esprit de progressivité que le projet vise à encourager. Nous pensons que l'approche doit se concentrer sur l'identification des éléments spécifiques nécessaires à la négociation de mesures efficaces, y compris des instruments juridiques. Le mandat doit être défini avec pour objectif absolu de commencer les négociations.

Cinquièmement, nous sommes conscients qu'un effort a été fait pour prévoir la tenue de séances formelles d'ouverture et de clôture, mais nous estimons que cela est insuffisant et qu'il devrait y avoir davantage de réunions formelles, faute de quoi l'exercice manquera de la rigueur nécessaire pour nous mener à l'étape suivante des discussions.

Sixièmement, il nous semble que le paragraphe 7 du dispositif devrait être complété afin d'explicitier qu'outre les points communs et les recommandations, des éléments spécifiques, nécessaires à la négociation de mesures efficaces – y compris à la négociation d'instruments juridiques –, doivent également être convenus et reflétés dans le rapport. La seule façon d'évaluer les progrès, l'utilité et la pertinence des organes subsidiaires est de savoir dans quelle mesure ils nous rapprochent du début d'une négociation.

Septièmement, nous nous félicitons de la proposition de désigner des coordonnateurs spéciaux pour analyser les méthodes de travail et l'élargissement de la composition de la Conférence ; leurs travaux sont indispensables si nous voulons vraiment sortir la Conférence de l'impasse dans laquelle elle se trouve. C'est une question que mon pays a soulevée à plusieurs occasions, et bien que nous déplorions le contexte dans lequel la discussion sur leur désignation a eu lieu, nous sommes convaincus que nous avons là une occasion à saisir.

Bien que ce ne soit pas ce que nous préférons, la proposition de désigner une équipe unique de coordonnateurs pour traiter à la fois les questions relatives aux méthodes de travail et à l'élargissement de la composition de la Conférence nous convient, si nous gardons à l'esprit que chacune de ces questions a sa dimension propre et qu'elles ne doivent pas être sacrifiées l'une à l'autre. Des paramètres de travail clairs devront également être établis, car la nomination d'une troïka de coordonnateurs permet de garantir la prise en compte de la diversité des points de vue, mais pas nécessairement de l'efficacité des travaux. Il convient donc de préciser la manière dont les coordonnateurs s'acquitteront de leurs tâches.

Monsieur le Président, ma délégation continuera à participer aux discussions et à les suivre de près afin que puissent être réalisés, relativement à des objectifs à court terme clairs, de manière constructive et en tenant compte des intérêts de toutes les délégations, des progrès axés autour du mandat de la Conférence du désarmement, plutôt qu'un nouvel exercice de délibérations répétitives qui occuperait la Conférence du désarmement, mais pas conformément à ce que prévoit son mandat.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Mexique. Je donne maintenant la parole à la Représentante de l'Australie.

**M<sup>me</sup> Wood** (Australie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement nos différents collègues. Selon moi, vous avez fait un excellent travail sur le projet de décision, qui me convient d'ailleurs en l'état, mais il me semble que le processus que nous lançons en ce moment est très important, car il vise à nous assurer que chacun s'approprie le document. Je voudrais simplement revenir sur les suggestions qui ont été faites par mes collègues, car je trouve que de bonnes idées ont été présentées.

Si je ne me trompe pas, l'Équateur a estimé le projet de décision pragmatique et équilibré, et l'Indonésie a déclaré qu'il ressemblait beaucoup à un programme de travail, même si elle aimerait voir un mandat de négociation. Je suis d'accord avec ces observations. Notre collègue du Bélarus a fait selon moi une suggestion très utile, en avançant le fait qu'un coordonnateur spécial chargé des méthodes de travail pourrait également examiner les bonnes pratiques d'autres instances. Je crois que nous fonctionnons parfois dans une sorte de bulle, et le séminaire d'hier l'a vraiment mis en évidence. Je pense donc que cela pourrait être très utile. Je ne suis pas sûre qu'il soit nécessaire d'entrer autant dans les détails du texte de la décision, mais je pense qu'il serait utile que les coordonnateurs adoptent cette approche. Nos collègues américains ont fait une suggestion utile sur la possibilité d'avoir une séance informelle et une séance formelle sur les méthodes de travail et l'élargissement de la composition. Quelques collègues ont formulé des observations au sujet de la description des sujets traités par les différents organes subsidiaires et du fait que nos travaux de cette année doivent aller plus loin que ceux de l'année dernière. Il me semble que le Brésil et le Mexique l'ont tous deux fait remarquer. Je trouve que préciser clairement les sujets est extrêmement utile. Si ce que nous faisons cette année doit aller au-delà de ce que nous avons fait l'année dernière, alors nos capitales vont devoir travailler plus dur que l'année dernière et nous devons leur donner le temps de réfléchir à ces questions afin de pouvoir nous préparer à tenir une véritable discussion.

Je n'ai peut-être pas bien compris la remarque de mon collègue indonésien sur les rotations, il serait donc bon d'avoir plus de précisions à ce sujet. Je prends note de la suggestion concernant la possibilité de regrouper les questions de désarmement nucléaire. Dans l'ensemble, je partage l'avis de notre collègue brésilien sur le fait qu'il serait probablement préférable de garder les quatre organes subsidiaires distincts les uns des autres. Pour ce qui est de l'Australie, nous souhaiterions que soit créé un organe subsidiaire distinct portant sur les matières fissiles, et d'autres pourraient en vouloir de même pour les garanties de sécurité négatives. Je prends également note des observations concernant les points de l'ordre du jour. Je préférerais qu'ils soient présentés en correspondance avec les questions fondamentales, car je suis d'avis que c'est très utile.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante de l'Australie de sa déclaration. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de France.

**M. Hwang** (France) : Merci Monsieur le Président. Bonjour à tous. D'abord, je voudrais vous remercier pour votre projet et vous féliciter pour le dynamisme de votre présidence qui reflète un souci réel d'aller de l'avant sur un mode constructif.

Ma délégation aussi aurait souhaité une vraie relance de la Conférence du désarmement et aurait préféré l'adoption d'un programme de travail. D'ailleurs, je voudrais remercier la présidence ukrainienne pour ses efforts en ce sens. Nous partageons toutefois votre analyse, à savoir que le réalisme nous impose de privilégier la voie des organes subsidiaires. Il ne s'agit certainement pas d'une solution par défaut, selon notre délégation. Cette voie des organes subsidiaires permet à la Conférence non seulement de renouer avec des travaux de fond, mais aussi de contribuer à transcender les clivages politiques et également de surmonter les obstacles procéduraires. Elle permet aussi à la Conférence de renouer avec son mandat, qui est un mandat de négociation. Pourquoi ? Parce que ces travaux pourront préparer le terrain en vue de futurs accords et faciliter une compréhension partagée des enjeux auxquels nous devons faire face. Je relève d'ailleurs que c'est ainsi que la Conférence du désarmement travaillait du temps où elle fonctionnait normalement.

En ce qui concerne le projet de décision en lui-même, je voudrais tout d'abord dire qu'il constitue pour nous une excellente base sur laquelle nous espérons pouvoir forger un consensus. L'économie générale du projet de décision que vous nous soumettez et la structure retenue pour le dispositif nous conviennent. Premièrement, parce qu'il est judicieux de se concentrer sur les quatre sujets principaux en créant un organe subsidiaire sur chacun des quatre premiers points de l'ordre du jour. Comme nous avons pu le constater l'an dernier, les échanges sur ces différents sujets ont été denses, notamment ceux sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires.

Deuxièmement, parce qu'il y a clairement matière à approfondir les différentes thématiques que vous mettez en avant dans les quatre organes subsidiaires et cela constitue d'excellentes pistes sur lesquelles poursuivre les échanges. Je pense en particulier à l'organe subsidiaire 1 sur la vérification du désarmement nucléaire et sur les mesures de confiance et de transparence. Pour ce qui est du deuxième organe sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, nous continuons de penser qu'il s'agit du sujet le plus mûr et qui doit rester notre priorité. Les échanges sur un tel traité doivent capitaliser sur les travaux conduits dans ce cadre l'an dernier, mais également sur ceux qui se sont tenus au sein du Groupe préparatoire. En ce qui concerne le troisième organe subsidiaire sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, comme vous le savez, la question des débris et de la viabilité à long terme des activités extra-atmosphériques est essentielle pour ma délégation, mais ce qui est essentiel, aussi et surtout, c'est la question des normes de comportement. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous continuons d'estimer qu'un document politique tel qu'un code de conduite constitue la solution la plus réaliste et la plus adaptée pour répondre aux défis auxquels nous sommes confrontés.

Troisièmement, nous pensons, comme d'autres dans cette enceinte, que l'idée d'un coordonnateur sur les autres sujets émergents et les nouvelles technologies est bonne. Les discussions qui se sont tenues l'an dernier dans le cadre du cinquième organe subsidiaire ont été très instructives, mais nous devons constater que ces sujets sont évolutifs et qu'ils sont d'un niveau de maturité inférieur aux autres. Un travail de défrichage préalable du terrain est donc absolument indispensable afin qu'il soit possible de les aborder dans le cadre d'un organe subsidiaire de plein exercice.

Enfin, quatrièmement, comme d'autres, nous estimons que les méthodes de travail et la composition de la Conférence du désarmement sont des sujets légitimes sur lesquels la Conférence doit se pencher. Nous l'avons dit, nous pouvons nous montrer souples quant aux modalités de mise en œuvre et la formule que vous suggérez, qui repose sur un groupe de plusieurs coordonnateurs, nous semble judicieuse parce qu'elle offre des garanties d'équilibre.

Juste quelques mots sur les modalités concrètes : l'objectif de tenir 10 séances, évoqué au paragraphe 3, peut paraître ambitieux. Nous estimons que c'est un minimum. L'an dernier, nous avons disposé de sept séances et ce n'était pas assez pour finaliser les rapports. Sur la question des rapports précisément, évoquée au paragraphe 7 du projet de

décision, dans l'idéal, notre préférence serait allée à l'adoption par consensus des différents rapports des organes subsidiaires, étant entendu que ces rapports devraient inclure les points de convergence et les recommandations également agréées par consensus. Pour autant, par souci de compromis, nous pouvons accepter la formule que vous avez retenue, qui tend à dissocier les deux aspects. En tout état de cause, il importe que les travaux menés au sein des organes subsidiaires puissent être consignés de manière officielle dans un rapport afin qu'il en reste une trace pour les travaux ultérieurs.

En conclusion, nous avons devant nous un très bon projet. Il est toujours possible de l'amender à la marge, de manière à tenir compte des vues de l'ensemble des délégations. Je souhaiterais dire que nous soutenons le principe d'une décision unique couvrant la question des organes subsidiaires et celle des coordonnateurs spéciaux. Nous pensons également que ce projet mérite d'être adopté rapidement. Nous sommes déjà en retard sur le calendrier de l'an dernier et nous ne pouvons pas nous permettre de laisser passer une nouvelle occasion de relancer les travaux de fond à la Conférence cette année.

Monsieur le Président, comptez sur le plein engagement de la France à participer de manière constructive et substantielle à ces travaux qui, nous l'espérons, pourront être mis en place le plus rapidement possible.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de France de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. L'orateur suivant sur la liste est le Représentant de l'Égypte.

**M. Elsayed** (Égypte) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter du succès du débat de haut niveau et de réitérer ma sincère reconnaissance pour vos efforts et pour le projet de décision que vous avez distribué. Nous tenions également à vous remercier et vous féliciter d'avoir très tôt échangé avec le Groupe des 21 et d'avoir intégré à ce nouveau projet de décision plusieurs observations formulées notamment par ma délégation lors de notre réunion de la semaine dernière.

Si nous sommes conscients de la difficulté d'adopter un programme de travail équilibré et complet et reconnaissons que votre projet de décision est la seule solution concrète et pragmatique à la question de l'avancement des travaux de la Conférence, nous tenons néanmoins à réaffirmer qu'il est nécessaire que cette décision soit adoptée d'une manière qui garantisse la pérennité des principes de base et des fondamentaux de la Conférence ainsi que de son Règlement intérieur. Nous devons nous efforcer de préserver la Conférence et sa crédibilité et, si la proposition que vous avez présentée nous semble précieuse, nous tenons à formuler les observations suivantes.

Tout d'abord, nous saluons votre proposition de créer quatre organes subsidiaires distincts pour les quatre points principaux de l'ordre du jour de la Conférence. Nous estimons que ce format est essentiel pour les travaux que les membres de la Conférence pourraient convenir d'effectuer au cours de la session de 2019. Dans le même temps, s'agissant du mécanisme de présentation de rapports qui est proposé et en vertu duquel le coordonnateur de l'organe subsidiaire est chargé de produire un rapport sur les travaux de cet organe, la manière dont ces rapports seront convenus entre les États membres n'est pas explicitée. Selon nous, les rapports des organes subsidiaires doivent être approuvés par tous les États membres, comme le prévoit le Règlement intérieur.

À cet égard, nous voudrions proposer d'ajouter, au paragraphe 7, le libellé dont nous sommes convenus figurant dans la décision contenue dans le document CD/2119, qui prévoit que le rapport sur les progrès réalisés et convenus dans chaque organe subsidiaire soit présenté à la Conférence par son coordonnateur, par l'intermédiaire du Président, pour adoption et prise en compte dans le rapport annuel que présente la Conférence du désarmement à l'Assemblée générale.

Deuxièmement, au premier paragraphe, pour chaque organe subsidiaire, il faut établir un lien direct avec les points de l'ordre du jour à examiner et les mentionner. Plusieurs autres délégations l'ont déjà dit.

Troisièmement, s'agissant des points 5, 6 et 7, nous estimons qu'il faut s'appuyer sur les travaux réalisés l'an dernier par l'organe subsidiaire 5, en conservant ce même format pour cet organe subsidiaire en vue de poursuivre la discussion entre les délégations

sur une éventuelle voie à suivre. Bien que nous ne pensons pas que les travaux sur ces points de l'ordre du jour progresseront grâce à la nomination d'un coordonnateur chargé d'examiner les questions émergentes, nous sommes ouverts à de plus amples discussions sur un format permettant la poursuite des travaux sur ces points qui serait acceptable par toutes les délégations.

Quatrièmement, au paragraphe 9, qui propose la désignation d'une troïka de coordonnateurs spéciaux chargés d'examiner les méthodes de travail et la composition de la Conférence, nous saluons l'esprit d'ouverture de la proposition, en particulier en ce qui concerne la désignation d'un petit groupe de coordonnateurs. Nous devons également inclure un libellé visant à assurer une représentation géographique équilibrée au sein de la troïka ; nous proposons donc de laisser le soin aux groupes régionaux de suggérer des candidats intéressés pour les représenter au sein de cette troïka.

Cinquièmement, nous nous félicitons de la proposition, au paragraphe 3, d'intensifier les travaux de fond de la Conférence en faisant passer à 10 le nombre de réunions par organe subsidiaire, contre 7 l'an dernier. Je tiens également à réitérer un point qui a déjà été soulevé lors de notre précédente réunion par plusieurs délégations, dont la mienne, qui est que des discussions moins nombreuses et plus ciblées au sein des organes subsidiaires seraient plus utiles et permettraient à toutes les délégations, indépendamment de leur niveau de capacité, d'être mieux préparées et de participer activement.

Enfin, Monsieur le Président, sachez que notre confiance en vous et en votre équipe est totale et que nous sommes déterminés à vous aider à obtenir des résultats productifs sous votre présidence.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de l'Égypte de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. L'orateur suivant sur la liste est l'Ambassadeur de Chine.

**M. Li Song** (Chine) (*parle en chinois*) : Tout d'abord, au nom de la délégation chinoise, je tiens à vous remercier, ainsi que le Secrétariat, pour les grands efforts que vous avez déployés pour assurer le succès du débat de haut niveau de la Conférence du désarmement de cette semaine. Au cours de cette semaine de réunion de haut niveau, des hauts fonctionnaires de plus de 30 pays ont exposé, ici dans la salle du Conseil, de nombreuses opinions perspicaces et profondes sur la situation internationale en matière de sécurité et sur les travaux de la Conférence, qui reflétaient pleinement l'importance et les aspirations de la communauté internationale à l'égard des travaux que nous accomplissons ici.

J'ai écouté attentivement chaque intervention, et il me semble que ressortent les deux points principaux suivants. Le premier est que toutes les parties estiment que dans le contexte actuel, complexe et tendu, de la sécurité internationale, il est crucial de défendre le système multilatéral de contrôle des armements et de faire avancer le processus international de contrôle des armements. L'importance de la Conférence en tant que seule instance multilatérale de négociation pour le désarmement est sous les projecteurs en ce moment historique avec le centième anniversaire de la diplomatie du désarmement à Genève et le quarantième anniversaire de la Conférence du désarmement. Il est donc d'autant plus important de sortir de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons depuis longtemps et de redynamiser les travaux de la Conférence. Deuxièmement, l'aspiration générale pour la Conférence est qu'elle fasse avancer de manière globale les travaux de fond sur toutes les questions, sur la base d'un ordre du jour équilibré. Plus précisément, la Conférence doit tirer pleinement parti de l'expérience et des pratiques fructueuses de l'année dernière et créer les organes subsidiaires pertinents pour mener à bien ses travaux conformément au Règlement intérieur, qui appelle au consensus. Il est dans l'intérêt commun de tous les membres de la Conférence et de la communauté internationale d'entamer des négociations sur les traités lorsque le moment sera venu et que les conditions le permettront.

Il incombe à la Conférence – et c'est l'objectif commun de l'ensemble de ses membres – de parvenir à un programme de travail complet et équilibré et de négocier et élaborer des instruments juridiques internationaux relatifs aux questions pertinentes. Comme vous l'avez indiqué dans votre lettre du 21 février aux États membres, à ce stade,

les membres de la Conférence n'ont pas entamé de négociations pour parvenir à un consensus sur quelque sujet que ce soit. Pourtant, toutes les parties ont formulé le vœu de continuer à faire avancer les travaux de fond de la Conférence cette année et exprimé leurs très vifs espoirs de le faire sous votre présidence. Si la Conférence arrive à convenir d'un programme de travail en temps opportun, surtout si elle y parvient avant la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2020, cela marquera une étape concrète vers des travaux de fond. Nous serions ainsi en mesure d'envoyer un signal positif fort à la communauté internationale et de démontrer la détermination des membres de la Conférence à répondre à ses aspirations et à ne ménager aucun effort pour aller de l'avant.

Monsieur le Président, la délégation chinoise a examiné attentivement le projet de décision que vous avez présenté la semaine dernière ; elle a pris part aux consultations que vous et votre équipe avez tenues et a échangé des vues sur le projet de décision avec un certain nombre d'États membres. Nous avons accordé une attention particulière aux positions exprimées par les différentes parties lors du débat de haut niveau. Il semble que nous soyons tous d'accord sur l'orientation générale que vous proposez, qui consiste à créer des organes subsidiaires ; toutefois, des différences relativement importantes subsistent entre les différentes délégations sur les principaux points de l'ordre du jour, les priorités et les méthodes et modalités de travail spécifiques. Votre projet de décision doit encore être amélioré en matière d'équilibre, notamment en ce qui concerne la définition des mandats ou des sujets discutés par les organes subsidiaires. De nombreux collègues ont déjà évoqué le problème de la sélectivité. En toute franchise, ce n'est pas là, je le crains, la meilleure façon de procéder, car de nombreuses délégations croiront qu'il reste beaucoup d'options disponibles et demanderont pourquoi elles n'ont pas été incluses. En réalité, chacun fera son marché et choisira ce qu'il préfère. Il serait donc préférable de laisser aux organes subsidiaires le soin de choisir eux-mêmes ce qu'ils vont aborder.

Quant à la manière d'avancer, je tenais à soumettre à votre considération les idées suivantes.

Premièrement, en ce qui concerne les mandats des organes subsidiaires, la décision relative à la création des organes subsidiaires prise par la Conférence l'année dernière répondait déjà pleinement aux préoccupations des différentes parties.

*(L'orateur poursuit en anglais)*

Je voudrais rappeler à mes collègues que, dans la décision que nous avons prise l'année dernière concernant les organes subsidiaires, le libellé n'est pas limité en longueur et qu'il laisse déjà suffisamment de place pour poursuivre une délibération approfondie au sein des organes subsidiaires. J'ai également noté que les délégations indonésienne et brésilienne, ainsi que certaines autres délégations, ont également fait observer qu'elles préféreraient que ces organes subsidiaires soient créés conformément à l'ordre du jour de la Conférence plutôt qu'à des questions données restées en suspens. Je trouve cette idée particulièrement pertinente, car l'ordre du jour de la Conférence du désarmement est bien plus vaste que ces seules questions, et elles ne sauraient remplacer l'ordre du jour de la Conférence. Pour cette raison, ma délégation préférerait également que nous créions les organes subsidiaires conformément à l'ordre du jour de la Conférence. Je pense donc personnellement que, si nous pouvions nous mettre d'accord sur une décision similaire à celle de l'année dernière, cela pourrait être le moyen le plus rapide pour nous de décider des dispositions spécifiques relatives à nos travaux pour cette année. Cela pourrait également être la seule façon de sortir de l'ornière. Voilà ma première suggestion.

*(L'orateur reprend en chinois)*

Deuxièmement, en ce qui concerne la désignation de coordonnateurs, la délégation chinoise a noté que, outre les points principaux de l'ordre du jour, le projet de décision du Président désignerait également deux coordonnateurs, chargés des technologies émergentes, et de l'élargissement de la composition et l'amélioration des méthodes de travail. La partie qui traite de ce sujet dans le projet de décision a déjà suscité des dissensions et des controverses. Notamment lors du débat de haut niveau, l'évocation de questions sans rapport avec les travaux de la Conférence a inutilement affecté leur cours normal, ce que de nombreux États membres ont trouvé regrettable et décevant. La Chine n'approuve pas cette

façon de procéder et ne pense pas que les doléances des États concernés puissent trouver un écho auprès de l'ensemble des membres de la Conférence. Nous avons toujours pensé qu'ouvrir des discussions entre les États membres de la Conférence au sujet de l'élargissement de la composition et de l'amélioration des méthodes de travail avait pour but de renforcer un multilatéralisme efficace, de faire progresser l'ouverture, la tolérance, la démocratie et la transparence au sein de la Conférence, d'améliorer son respect du principe de consensus et de consolider son autorité et son statut.

*(L'orateur poursuit en anglais)*

Pour ce qui est de ces discussions, au stade actuel, il ne nous semble pas nécessaire que la Conférence parvienne à un consensus sur ces questions. Je pense que cela pourrait nous offrir une issue : ces discussions sont nécessaires, mais pour l'instant, il n'est pas nécessaire qu'elles emportent l'adhésion de tous.

*(L'orateur reprend en chinois)*

Nous pensons donc que, dans la mesure où la Conférence crée différents organes subsidiaires pour s'acquitter de ses travaux de fond, elle peut nommer un coordonnateur chargé de la question de l'élargissement de la composition et de l'amélioration des méthodes de travail, qui pourrait organiser des discussions ouvertes, approfondies et complètes sur ces sujets et aider les États membres dans le cadre de ces discussions. Pour l'heure, qu'il s'agisse de discussions ou d'un débat, cet échange n'a pas pour but d'obtenir un consensus sur les questions susmentionnées. C'est là une piste intéressante à explorer.

En outre, au cours du débat de haut niveau, un certain nombre d'États ont une fois de plus demandé à la Conférence de se pencher sur les liens entre les technologies émergentes et le programme international de désarmement. S'associant aux vues exprimées par de nombreux États, la Chine estime que, cette année encore, il est nécessaire de créer des organes subsidiaires chargés d'examiner ces questions et d'autres questions connexes, conformément à la pratique de l'année dernière.

En résumé, la Chine est prête à travailler en étroite collaboration avec toutes les parties pour adopter le projet de décision sous votre présidence et pour atteindre l'objectif d'engager les travaux pertinents.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de Chine de sa déclaration. Je donne maintenant la parole au Représentant de la République islamique d'Iran.

**M. Azarsa** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous remercier, vous et votre équipe, d'avoir préparé ce projet de texte réfléchi dont nous sommes saisis et de vous assurer du soutien et de la pleine coopération de notre délégation.

Lors des séances précédentes, nous avons d'abord partagé nos points de vue et ceux-ci ont été dûment enregistrés. Je voudrais cependant formuler les observations générales suivantes au sujet de ce projet. Pour ce qui est du texte dans son ensemble, ma délégation estime qu'une approche équilibrée est nécessaire. Il nous faut un document plus court, plus concis et plus précis et, à cette fin, des suppressions et des ajouts sont nécessaires. S'agissant des organes subsidiaires, un élément vraiment crucial est un instrument juridiquement contraignant pour les organes subsidiaires 1, 2 et 3, de sorte que le libellé serait le suivant : « éléments d'un instrument juridiquement contraignant visant l'élimination totale des armes nucléaires » pour l'organe subsidiaire 1 et « éléments d'un instrument juridiquement contraignant » pour les organes subsidiaires 2 et 3. Dans les paragraphes concernant ces trois organes subsidiaires, les idées qui suivent – notamment les deux dernières lignes de chaque paragraphe – gagneraient à être supprimées, car elles portent en elles, selon ma délégation, certaines complexités et les supprimer améliorerait grandement le texte.

Pour l'organe subsidiaire 4, ma délégation estime que les garanties contre l'emploi ou la menace d'emploi d'armes nucléaires sont un élément qui devrait être ajouté au texte.

Quant aux coordonnateurs des points 5, 6 et 7, de l'ordre du jour, nous ne sommes pas encore convaincus de la nécessité ni de la pertinence des coordonnateurs spéciaux, ni

même simplement des coordonnateurs, notamment en ce qui concerne les méthodes de travail.

Monsieur le Président, nos vues détaillées seront présentées une fois que nous aurons reçu des instructions claires de notre capitale. Je m'exprimerai à nouveau dans cette enceinte lorsque nous examinerons le texte paragraphe par paragraphe ou au cours du processus de rédaction.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je remercie le Représentant de la République islamique d'Iran de sa déclaration et de ses propositions. Je donne maintenant la parole au Représentant du Pakistan.

**M. Jadoon** (Pakistan) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, nous vous remercions d'avoir fait circuler le projet de décision figurant dans le document CD/WP.619. Nous partageons l'évaluation peu encourageante mais réaliste dont vous faites part dans la lettre d'accompagnement, à savoir: «Il n'y a pas de consensus sur le lancement de négociations sur quelque question que ce soit à l'heure actuelle.». Dans ce contexte, tenir une discussion de fond sur tous les points de l'ordre du jour, sans conditions préalables et sans s'attendre à des résultats particuliers, semble être la meilleure solution de rechange. De telles discussions ont eu lieu régulièrement par le passé et se sont révélées précieuses pour mieux comprendre les positions et les préoccupations de chacun. Votre proposition constitue une bonne base pour mettre de nouveau en place un cadre pour des discussions de fond à la Conférence. Nous avons transmis votre proposition à notre capitale et nous pouvons vous faire part, à ce stade, de quelques premières observations.

Nous constatons que le projet de décision diffère à de nombreux égards de celui concernant la création d'organes subsidiaires adopté l'an dernier. Dans certains cas, les changements s'appuient sur des considérations pratiques et les enseignements tirés de l'expérience de l'année dernière, et sont donc les bienvenus. Par exemple, la suggestion de diviser les rapports des organes subsidiaires en deux parties – la première portant sur les points communs et les recommandations à convenir par consensus et la seconde exposant les détails factuels – est une approche qui pourrait s'avérer plus efficace que celle de l'année dernière. Il doit toutefois être explicité dans le projet de décision que le rapport du coordonnateur sera factuel et relèvera de sa responsabilité, et qu'il sera présenté à titre personnel et sans préjudice des positions nationales. Cela n'est pas indiqué clairement dans la version actuelle du projet de décision.

Certains des autres changements que vous proposez sont de nature plus substantielle. Permettez-moi de développer ma pensée.

Tout d'abord, vous proposez que les organes subsidiaires correspondent auxdites quatre questions fondamentales et non aux points de l'ordre du jour, comme ce fut le cas l'an dernier. Nous préférierions revenir à l'approche fructueuse de l'année dernière en utilisant la même formule, comme des collègues du Bélarus, de l'Indonésie, du Brésil, de la Chine et d'autres pays l'ont déjà dit. Un autre point intéressant a été soulevé par l'Ambassadeur du Brésil au sujet de la référence aux rapports dans le cadre des mandats des différents organes subsidiaires. L'an dernier, le libellé des points de l'ordre du jour mentionnait ces rapports. Si nous voulons poursuivre les travaux de l'année dernière et continuer à construire sur cette base, il serait tout à fait naturel de conserver le même format.

Deuxièmement, tous les sujets choisis pour être discutés dans chaque organe subsidiaire ne sont pas nécessairement complets et exhaustifs. Ces listes doivent être revues. Dans le cas de l'organe subsidiaire 2, la liste doit inclure les buts et objectifs. Pour l'organe subsidiaire 3, il serait approprié de faire référence à la prévention de l'implantation d'armes dans l'espace et à l'interdiction de l'emploi ou de la menace d'emploi de la force contre des objets spatiaux, tout en évitant les sujets qui relèvent de la compétence du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Pour les organes subsidiaires 1 et 2, les listes doivent être rationalisées et allongées de manière substantielle. Une autre option pourrait être de supprimer complètement la liste des sujets.

Troisièmement, une distinction a été faite entre les mandats des organes subsidiaires 1 et 3 d'une part, et ceux des organes subsidiaires 2 et 4 d'autre part. Si les

deux premiers, les mandats des organes subsidiaires 1 et 3, font référence à des « options de négociation », ce libellé n'apparaît pas dans le cas des organes subsidiaires 2 et 4. Cette omission doit être rectifiée. Sans cet ajout, le mandat des différents organes subsidiaires ne serait pas équilibré.

Quatrièmement, le mandat relatif à la discussion essentielle portant sur les questions nouvelles et émergentes a été relégué au second plan, ces questions étant confiées à un coordonnateur spécial au lieu d'être placées sous la responsabilité d'un organe subsidiaire créé à cet effet. Il convient de remédier à cela également. Cet ensemble de questions, comme l'a récemment souligné le Secrétaire général, mérite un organe subsidiaire spécifique. Les questions doivent faire l'objet d'une attention accrue, contrairement à ce que l'on comprend du projet de décision.

Cinquièmement, des coordonnateurs spéciaux ont été proposés pour examiner les méthodes de travail et l'élargissement de la composition. Ma délégation ne voit aucun lien entre l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement et ses méthodes de travail. Nous sommes donc toujours en train d'examiner le bien-fondé et les implications d'une révision des méthodes de travail et du Règlement intérieur de la Conférence du désarmement, ainsi que la formulation spécifique que vous proposez à cet effet dans le projet de décision.

Outre ces cinq points, le libellé du projet de décision relatif à l'examen et à l'approbation par les organes subsidiaires de leurs rapports respectifs et à leur adoption ultérieure par la Conférence du désarmement doit être précisé et explicité. Le texte actuel prévoit que les rapports seront présentés par les coordonnateurs « lors de la dernière réunion officielle de l'organe subsidiaire », mais ne précise pas ce qu'il en sera fait par la suite, y compris par la Conférence.

Monsieur le Président, nous sommes disposés à dialoguer avec vous et avec d'autres États membres pour résoudre ces problèmes. Le point de départ que vous nous avez fourni est très solide. Nous vous remercions vivement d'avoir tenu des consultations informelles et mené des actions de sensibilisation. Nous vous assurons que nous continuerons à coopérer de façon constructive afin de parvenir à un texte faisant consensus qui mènera à la reprise, dans les meilleurs délais, des travaux de fond de la Conférence du désarmement. Nous y restons attachés. Nous avons toute confiance en vos capacités à nous guider vers cet objectif.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Pakistan de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. L'orateur suivant sur la liste est le Représentant de la Turquie.

**M. Ağacikoğlu** (Turquie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, c'est un plaisir de prendre la parole pour la première fois sous votre présidence. Je tiens à vous féliciter de votre accession à cette haute fonction. Soyez assurés du soutien et de la coopération de notre délégation. Je saisis également cette occasion pour remercier la délégation ukrainienne d'avoir travaillé inlassablement dans la perspective de doter la Conférence d'un programme de travail. Comme l'a souligné le Ministre Çavuşoğlu dans sa déclaration de lundi, il est de notre responsabilité à tous de mettre à contribution cette importante plateforme, et c'est pourquoi nous devons commencer par nous mettre d'accord sur un programme de travail.

Nous vous remercions également d'avoir présenté ce projet de décision. À écouter attentivement les déclarations faites par les membres de la Conférence depuis le début de la session de 2019, il semble clair que l'attente partagée par les membres de la Conférence est qu'en l'absence d'un programme de travail, les travaux de fond se poursuivent cette année avec cette décision. Dans cet esprit, nous pensons que le projet de décision que vous avez distribué aux membres de la Conférence comprend de nombreux aspects qui vont dans la bonne direction. J'aimerais vous faire part de nos vues préliminaires sur ce projet.

Pour nous comme pour nombre d'autres délégations, les organes subsidiaires créés en 2018 et leurs travaux sont une réalisation rare et exceptionnelle dans l'histoire contemporaine de la Conférence du désarmement. Les échanges que nous avons eus au cours des réunions des organes subsidiaires nous ont donné matière à réflexion et ont

permis à la plupart de nos délégations de mieux comprendre les questions en jeu. Au-delà de cela, nous estimons que l'aspect le plus important des organes subsidiaires était leurs rapports, établis sur la base d'un consensus. Ces rapports sont les résultats concrets du travail accompli par les organes subsidiaires. Avec ces rapports, comme nous pouvons le voir dans votre projet de décision, nous disposons aujourd'hui d'une base solide sur laquelle nous pouvons appuyer nos discussions. Personne ne niera que c'est un pas en avant. Il est de la plus haute importance que la Conférence conserve cette année cette même approche pour la création d'organes subsidiaires et l'adoption de rapports fondés sur un consensus, afin de nourrir nos discussions lors de la prochaine session de la Conférence du désarmement. Dans ce contexte, nous pensons que l'organe subsidiaire 5 doit lui aussi poursuivre ses travaux cette année.

En 2018, l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement ainsi que d'autres institutions et universitaires nous ont présenté des exposés très intéressants. Je tiens à les remercier à titre personnel d'avoir partagé leur savoir avec nous. En 2019, cependant, nous préférierions limiter le nombre de ces présentations et faire participer davantage d'experts de nos capitales. Selon nous, 10 séances par organe subsidiaire, c'est beaucoup trop. Nous pourrions conserver l'égalité de répartition du temps prévue au paragraphe 3, mais nous encourageons les coordonnateurs à terminer leur travail plus tôt. Comme je l'ai dit, au paragraphe 7, il faut conserver le consensus également pour le rapport de l'organe subsidiaire, et non pas uniquement pour les points communs ou les recommandations. En outre, il faudra bien préciser que le rapport sera celui de l'organe subsidiaire et non celui du coordonnateur.

La Conférence a souffert des liens arbitraires établis entre les points de l'ordre du jour. Je suis convaincu que si nous avons pu entamer le processus de négociation sur les questions les plus naturelles tout en nous employant à préparer les autres points de l'ordre du jour, nous serions aujourd'hui en bien meilleure posture. Certaines des délégations qui ont pris la parole avant nous ont mis en garde contre l'établissement d'un parallélisme nouveau entre le fond et la procédure, arguant que cette voie pourrait s'avérer dangereuse pour la Conférence : cela pourrait représenter pour elle un lourd fardeau dans les années qui viennent. Nous proposons donc de traiter des questions de procédure dans un projet de décision distinct.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Turquie de sa déclaration et de ses propositions. Chers collègues, j'ai indiqué tout à l'heure que je donnerais aux délégations qui le souhaitent la possibilité d'exprimer leur point de vue dans un cadre informel. Y a-t-il, à ce stade, des délégations qui trouveraient cela utile ? Je donne la parole à la Fédération de Russie.

**M. Deyneko** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, hier, dans cette salle, le Représentant permanent de la Russie a exposé la position de fond de la Russie sur le projet de décision de la Conférence du désarmement, que vous avez établi avec vos collègues. Nous vous demandons de la considérer comme étant la contribution officielle de la Fédération de Russie à vos efforts. Pour ce qui est des explications et des arguments supplémentaires visant à envisager une alternative, j'aimerais y venir en séance informelle.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Fédération de Russie de sa déclaration. Je donne maintenant la parole au Représentant de Cuba.

**M. Delgado Sánchez** (Cuba) (*parle en espagnol*) : Merci, Monsieur le Président. Notre délégation souhaiterait également prendre la parole dans un cadre informel.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de Cuba et je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique.

**M. Wood** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, très brièvement, je tiens à préciser que ma délégation ne peut accepter de prendre des décisions distinctes sur ce que l'on appelle les « principaux points de l'ordre du jour » et sur les méthodes de travail et l'élargissement de la composition de la Conférence.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique.

Chers collègues, je propose maintenant de suspendre la séance et de passer à un cadre informel. La séance est suspendue.

*La séance est suspendue à 12 h 20 ; elle est reprise à 12 h 55.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : La séance est reprise. Chers collègues, je vous remercie des déclarations que vous avez faites lors de nos séances formelle et informelle ce matin. Je vous invite à revenir ici à 15 heures pour poursuivre notre discussion sur le projet de décision dont vous êtes saisis.

La séance est levée.

*La séance est levée à 13 heures.*